

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2013.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le neuf décembre deux-mil treize, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le quatorze décembre deux mil treize, à dix-sept heures.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 Novembre 2013.
- Restauration du Cénotaphe de Louis XI.
- Restauration de la face Nord de la Basilique Notre-Dame.
- Extension de l'école maternelle des Bergerêts.
- Réforme des rythmes scolaires.
- Développement du marché hebdomadaire.
- Projet de charte enseigne pour un commerce.
- Convention avec le Conseil Général du Loiret pour l'utilisation des installations sportives communales.
- Demandes de subventions.
- Tarifs 2014 des services publics municipaux.
- Clôture du Budget Annexe du Clos de la Chastellenie.
- Décision Modificative du Budget.
- Délibérations relatives à l'exécution budgétaire.
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- Vie des commissions municipales.
- Rapport d'activités du Centre Communal d'Action Sociale.
- Rapport d'activités de la CCVA.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

SÉANCE :

La séance est ouverte à 17 h. 01.

Étaient Présents :

- Monsieur Clément OZIEL, Conseiller Général - Maire,
- Monsieur Alain GRILLON, Madame Denise REYNAUD, Messieurs Etienne HEMOND et Gérard CORGNAC, Adjointes au Maire,
- Mademoiselle Sylvie THIÉRY, Monsieur Lionel FRUMENT, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Maryvonne MARY, Odile BOURGOIN, Mariannick RENARD (à partir de 18 h. 45), Messieurs Daniel ZONCA, Philippe de TRISTAN, Gérald GOARIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Maryvon AUVY, Michel NOUAILLE, Laurent BOURGOIN et Thierry TELLIER, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Claude BOISSAY, qui donne pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC,
- Monsieur Yves HEUZE, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE,
- Monsieur Vincent BIGOT, qui donne pouvoir à Monsieur Daniel ZONCA,
- Madame Josette DENIS, qui donne pouvoir à Madame Maryvonne MARY,
- Madame Mariannick RENARD, qui donne pouvoir temporaire (jusqu'à 18 h. 45), à M. Lionel FRUMENT,

Était absente, sans avoir donné pouvoir :

- Madame Laëtitia BOUHOUTÉ,

Secrétaire de séance :

Madame Denise REYNAUD

Le procès-verbal de la précédente séance qui a été envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Aucune remarque n'ayant été apportée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - Restauration du Cénotaphe de Louis XI.

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée du Patrimoine, explique au Conseil Municipal que le cénotaphe de Louis XI, présent dans la Basilique Notre-Dame de Cléry, mérite une restauration complète diagnostiquée à la suite d'une étude réalisée, à la charge intégrale de l'Etat, en 2012.

La recherche de subventions est désormais aboutie et laisse apparaître une subvention de l'Etat de 50%, une subvention du Conseil Général du Loiret de 44% et un autofinancement de la Commune de Cléry-Saint-André, propriétaire, à hauteur de 6%, ce qui permet de proposer ce dossier à l'inscription budgétaire 2014.

Le dossier de consultation des entreprises est prêt, ce qui permet d'entrevoir une réalisation de ces travaux de restauration complète, sur le premier semestre 2014, afin d'être livrée avant la saison touristique 2014.

Le Conseil Municipal valide cette proposition, adopte le Dossier de Consultation des Entreprises, prend l'engagement d'inscrire cette opération au Budget 2014, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises sous forme d'un marché public à procédure adaptée, autorise Monsieur le Maire à attribuer ce marché public à l'entreprise qui sortira mieux-disante de cette consultation et confirme le souhait de voir aboutir cette réalisation avant l'été 2014.

2 - Restauration de la face Nord de la Basilique Notre-Dame.

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée du Patrimoine, présente au Conseil Municipal, un état des lieux complet des travaux de restauration de la Basilique Notre-Dame de Cléry, réalisés et restant à réaliser, sur ce bâtiment propriété de la Commune de Cléry-Saint-André.

Trois tranches de travaux de restauration des travées Nord-Ouest (dites travées 1-2-3) ont été réalisées de 2005 à 2009 pour un montant global de 1 073 000 € avec un plan de financement « traditionnel » composé de l'Etat (50%), le Conseil Général du Loiret (44%) et la Commune de Cléry-Saint-André (6%).

Puis, une très importante tranche de travaux au Sud et Sud-Ouest, de 2009 à 2012, a été réalisée pour un montant global de 1 023 000 €, avec un plan de financement exceptionnel de 100% lié à la double inscription de notre Basilique dans le Contrat de Projets Etat-Région, et dans le Plan de Relance par l'Economie, lancé par l'Etat.

La suite des travaux, dictée par les urgences techniques, invite le Conseil Municipal à s'intéresser à la poursuite des travaux la face Nord (travées 4-5-6-7), allant du clocher au chevet.

Ces travaux ont fait l'objet d'un P.A.T. (Projet Architectural et Technique) en 2011 rendant possible le lancement des consultations d'entreprises. L'estimation de ces quatre tranches de travaux est estimée à 2 250 000 €

A noter que la prochaine tranche de travaux, la plus urgente, serait la partie haute des travées 4 et 5 réunies, estimée à 660 000 €.

Cependant, le désengagement partiel de l'Etat complique considérablement la budgétisation de cette tranche de travaux pour 2014. La part du financement de l'Etat passerait au mieux à 40%. Celle du Conseil Général du Loiret, au titre des subventions exceptionnelles allouées à l'édifice, pourrait rester à 44%.

Il est proposé de rechercher de nouvelles sources de financement pour ces travaux d'importance maximale :

- Auprès du Conseil Régional du Centre, qui nous avait accompagnés en 2009, pour la restauration de la face Sud, du fait de l'inscription de l'édifice, à l'époque, dans le contrat de projets Etat-Région.
- Auprès de l'Etat, au titre de la réserve parlementaire.
- Auprès de l'Etat (D.R.A.C.) en sollicitant un réexamen de la décision de diminution du financement « traditionnel ».

L'objectif serait de pouvoir débloquer, dès que possible, une budgétisation d'une nouvelle tranche de travaux.

Le Conseil Municipal valide ces propositions et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utiles de financement complémentaire pour ces travaux.

3 - Extension de l'école maternelle des Bergerêts.

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée de l'Action Scolaire et de la Petite Enfance, présente au Conseil Municipal les bases du dossier portant extension de l'école maternelle publique des Bergerêts. L'objectif étant, le moment venu, de pouvoir accueillir les cinq classes maternelles dans le même bâtiment. Une solution transitoire d'hébergement de celle-ci dans les locaux de l'école élémentaire étant assez facile à mettre en œuvre.

Ce travail de réflexion préalable a débuté en 2011, au sein du groupe de travail « L.P.E.M. » composé des membres de la commission « Action Scolaire et Petite Enfance », d'enseignants, de délégués de parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole, du D.D.E.N. et d'agents communaux.

Très vite, un consensus s'est dégagé sur l'idée que l'extension doit porter sur le dortoir et que l'actuel dortoir puisse être transformé en 5^{ème} salle de classe.

En Septembre 2013, la décision de l'Education Nationale (postérieure à la rentrée scolaire), de créer une cinquième classe pour notre école maternelle, a été mise en œuvre (matériellement) en une soirée, avec la solution d'hébergement temporaire dans l'école élémentaire.

Dans la foulée, le travail d'études préalables avec l'architecte, a été réactivé. Par délibération du 9 Novembre 2013, le Conseil Municipal a affermi la tranche conditionnelle de ce marché public de maîtrise d'œuvre.

Le Groupe de Travail « L.P.E.M. » a été réinstallé et consulté, le 22 Novembre 2013, afin d'examiner cet avant-projet sommaire, puis le Conseil d'Ecole Maternelle a également été consulté, le 26 Novembre 2013.

De toutes ces démarches de concertation préalable, il est proposé :

- De présenter au Conseil Municipal, l'avant-projet sommaire préparé par l'architecte.
- De poursuivre l'examen d'une hypothèse alternative de solution extensive sur la parcelle privée attenante, pour laquelle les discussions sont en cours avec le propriétaire privé concerné.
- De maintenir un objectif d'ouverture en Septembre 2015, selon l'orientation finale qui sera prise de l'examen de chacune de ces solutions alternatives.
- De solliciter l'Etat pour le co-financement de ce projet municipal d'importance, au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide chacune de ces propositions.

4 - Réforme des rythmes scolaires.

Madame Denise REYNAUD, Adjointe au Maire chargée de l'Action Scolaire et de la Petite Enfance, rappelle au Conseil Municipal, la proposition méthodologique qui a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 9 Février 2013 :

- Janvier à Mars 2013 : phase d'information et de consultation des différentes parties,
- Février à Mai 2013 : lancement d'un appel à projets, pour la composition du PEDT.
- Juin à Septembre 2013 : analyse et rédaction d'une base de travail pour le PEDT.
- Septembre à Décembre 2013 : allers-retours d'affinage du PEDT, entre les différentes parties,
- Mi-Décembre 2013 : approbation officielle du PEDT.

Le groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires, composé des membres de la Commission « Action Scolaire et Petite Enfance », des enseignants, des délégués de parents d'élèves, du D.D.E.N., d'animateurs municipaux, et de représentants de l'Inspection de l'Education Nationale, s'est réuni à trois reprises les 10 Juin, 23 Septembre et 15 Novembre 2013, dans une ambiance particulièrement constructive et sereine, saluée notamment par l'Education Nationale et les délégués de parents d'élèves.

Ainsi, un consensus se dégage sur la colonne vertébrale du Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) que l'Etat nous invite à produire avant le 31 Décembre 2013, sous la forme d'un « avant-projet » de P.E.D.T.

Notamment, nous sommes en mesure de proposer à validation, l'organisation de la semaine scolaire de la rentrée scolaire 2014, pour laquelle un consensus se dégage au sein de la Communauté Educative Locale :

Elémentaire	Activité scolaire (école)					Pause Méridienne		Activités périéducatives	
Lundi	08:30	12:00	14:00	16:30	6	12:00	14:00		
Mardi	08:30	12:00	14:00	15:30	5	12:00	14:00	15:30	16:30
Mercredi	08:30	11:30			3				
Jeudi	08:30	12:00	14:00	15:30	5	12:00	14:00	15:30	16:30
Vendredi	08:30	12:00	14:00	15:30	5	12:00	14:00	15:30	16:30
					24				
Maternelle	Activité scolaire (école)					Pause Méridienne		Activités périéducatives	
Lundi	08:30	11:45	14:30	16:30	5,25	11:45	13:45	13:45	14:30
Mardi	08:30	11:45	14:30	16:30	5,25	11:45	13:45	13:45	14:30
Mercredi	08:30	11:30			3				
Jeudi	08:30	11:45	14:30	16:30	5,25	11:45	13:45	13:45	14:30
Vendredi	08:30	11:45	14:30	16:30	5,25	11:45	13:45	13:45	14:30
					24				

De même, un consensus se dégage sur l'organisation des futures activités périéducatives autour de cinq thématiques qui constitueront la ligne directrice des activités souhaitées :

- Initiation sportive,
- Eveil culturel et artistique,
- Citoyenneté,
- Connaissance du patrimoine local,
- Découverte scientifique.

Dans l'idéal, si l'appel à projets associatifs et citoyens qui a débuté depuis Février 2013, et qui prendra une nouvelle ampleur en Janvier 2014 (dans le bulletin municipal), est fructueux, nous aimerions, pour les enfants d'âge élémentaire que chacune des tranches d'âge (CP-CE1-CE2-CM1-CM2) bénéficient successivement de ces cinq thématiques au cours de chacune des cinq périodes de sept semaines intercalaires aux vacances scolaires.

Pour les enfants de l'école maternelle, la philosophie du PEDT est tout autre. Placées en début d'après-midi, les activités périéducatives des enfants de moins de 6 ans, seraient conçues sur le concept de repos, d'activités de pauses ou de temps calmes, propices à lutter contre la fatigue des enfants dont l'amplitude de présence dans le domaine scolaire peut atteindre, à l'âge de trois ans, 11 h. 30 par jour, cinq jours par semaine.

Le Conseil Municipal salue le travail partenarial qui a été mené par la Commission « Action Scolaire et Petite Enfance » au sein de la Communauté Educative Locale, et valide les orientations intégrées au projet de P.E.D.T. qui s'affinera tout au long de l'année 2014, en intégrant les orientations que prendra le prochain Conseil Municipal.

Plusieurs élus du Conseil Municipal manifestent leur scepticisme sur l'intérêt et le coût de la réforme mis à la charge des collectivités territoriales, par l'Etat, mais reconnaissent le travail partenarial de qualité effectué par la commission, auprès des partenaires de la Communauté Educative Locale.

5 - Développement du marché hebdomadaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'orientation qui a été prise par le Conseil Municipal en délibérant le 5 Octobre 2013, en faveur d'un développement du marché hebdomadaire. L'outil qui a été choisi

pour cela est une délégation de service public confiant cette mission à une entreprise spécialisée, avec des objectifs de développement quantitatif et qualitatif de notre marché.

La consultation des entreprises est désormais terminée. Après analyse et négociation de l'offre, c'est l'entreprise spécialisée GERAUD, déjà prestataire pour une dizaine de villes de Loiret, dont Meung-sur-Loire, qu'il est proposé de retenir pour une prestation de 4 000 € HT la première année, soumise à une obligation de résultat, en terme de développement du marché. La délégation est d'une durée de trois années avec des modalités de sortie possible chaque année.

Cette délégation entrerait en vigueur au 1^{er} Janvier 2014, avec un travail préparatoire conséquent sur les deux premiers mois (peu visibles pour les citoyens), avec des premiers retours attendus pour le printemps 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la société GERAUD.

6 - Projet de charte enseigne pour un commerce.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'action partenariale qui va être menée avec le Pays Sologne Val Sud, en vue de valoriser la façade du commerce à propriété communale du 78 rue du Maréchal-Foch (ancienne boucherie).

Ces travaux de réfection de la façade s'inscriront dans une démarche de la charte « enseignes et façades commerciales », financée conjointement par le Pays Sologne Val Sud, sur des fonds régionaux, et la Commune de Cléry-Saint-André.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une participation financière de 480 € à ce projet.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur Etienne HEMOND suggère toutefois que ces travaux soient réalisés après l'arrivée effective d'un locataire.

7 - Convention avec le Conseil Général du Loiret pour l'utilisation des installations sportives communales.

Monsieur Gérard CORGNAC, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative et de la Jeunesse, rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 4 Septembre 2010, il a été conclu une convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges, et cela pour la période 2011-2013. Cette convention arrive à échéance le 31 Décembre 2013.

Dans un contexte financier et juridique de plus en plus complexe, le Conseil Général du Loiret souhaiterait mener une étude approfondie sur la mise en place de nouvelles conventions, plus en lien avec l'offre d'équipements loirétains et les aides départementales à l'investissement. Cette étude implique au préalable une phase de diagnostic et de concertation avec les partenaires.

C'est pourquoi, le Conseil Général du Loiret, propose de proroger cette convention jusqu'au 31 Décembre 2015, avec réévaluation de l'indemnisation d'utilisation des équipements communaux.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

8 - Demandes de subventions.

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, deux demandes de subvention, relatives à deux projets communaux :

- Au Conseil Régional du Centre, au titre Contrat Régional de Pays « Sologne Val Sud », pour la mise en accessibilité de l'Hôtel-Restaurant « Villa des Bordes », propriété de la Commune de Cléry-Saint-André.

- A L'Etat, au titre du fonds d'amorçage pour le passage aux procès-verbaux électroniques.

Le Conseil Municipal valide chacune de ces propositions et autorise Monsieur le Maire à les revêtir de sa signature. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet, pour le passage aux P.V. Electroniques.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional du Centre n'a pas retenu la demande de subvention relative au dévoiement de la R.D. 951 aux abords de la Basilique Notre-Dame, alors même que le projet avait pour buts de valoriser les terrasses de café et de mettre en valeur la Basilique Notre-Dame, qui faisaient partie des objectifs de l'enveloppe budgétaire dégagée par la Région. Une démarche de recours gracieux est en cours, contre cette décision du Conseil Régional du Centre. En attendant, cela renforce la non-présentation de ce projet au budget 2014, pour absence de plan de financement suffisant.

9 - Tarifs 2014 des services publics municipaux.

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs pour chacun des services publics municipaux, au titre de l'année 2014, tels qu'ils ont été retravaillés en Commission « Finances », lors de sa réunion du 6 Décembre 2013.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR 2014 :			
		CLÉRY-SAINT-ANDRÉ	EXTÉRIEUR
Espace Loire (Salle des Fêtes)	Eté	510 €	770 €
	Hiver	547 €	832 €
	Journée supplémentaire	200 €	228 €
	Caution	250 €	350 €
<i>Espace Loire (Salle des Fêtes) pour les associations de Cléry-Saint-André</i>	Eté (réunion, loto, belote)	261 €	
	Hiver (réunion, loto, belote)	287 €	
	Eté (banquet avec bal)	473 €	
	Hiver (banquet avec bal)	522 €	
<i>Espace Loire (Salle des Fêtes) pour les expositions</i>	Journée supplémentaire	200 €	
	Eté	473 €	700 €
	par exposant	50 €	88 €
	Journée supplémentaire	200 €	228 €
	Hiver	522 €	740 €
	par exposant supplémentaire	50 €	88 €
Espace Ardoux (Salle Polyvalente)	Journée supplémentaire	200 €	228 €
	Eté (sans matériel)	161 €	243 €
	Hiver (sans matériel)	191 €	261 €
	Eté (avec matériel)	200 €	217 €
<i>Espace Ardoux (Salle Polyvalente) pour les associations de Cléry-Saint-André</i>	Hiver (avec matériel)	217 €	318 €
	Eté (sans matériel)	100 €	
	Hiver (sans matériel)	123 €	
	Eté (avec matériel)	145 €	
Dojo Gérard-Mothu	Hiver (avec matériel)	161 €	
	avec chauffage	312 €	
	sans chauffage	292 €	

Une précision est apportée sur la notion de « hiver » et « été ». Il est confirmé que les tarifs « hiver » sont appliqués du 1^{er} Octobre au 31 Mars et les tarifs « été » du 1^{er} Avril au 30 Septembre.

LOCATION DE LA SALLE D'EXPOSITION MUNICIPALE " CHARLOTTE DE SAVOIE " POUR 2014 :	
CAUTION	250 Euros
Du mardi matin au dimanche soir (soit six jours d'exposition)	58 Euros
Du mardi matin au dimanche soir suivant (soit treize jours d'exposition)	97 Euros
Dans ces formules, la location de la demi- journée du lundi après-midi peut être offerte, sur demande, pour le montage de l'expo.	

LOCATION DE MATÉRIELS DIVERS POUR 2014 :

Caution	250 Euros
Location de tentes, du vendredi soir au dimanche soir	120 Euros pour le week-end + caution demandée de 250 €
Location de Bancs et de Tables	Éléments de 2 m ou 2,50 mètres : 7,50 Euros Éléments de 3 ou 4 mètres : 12,50 Euros

Ils seront applicables au 1^{er} Janvier 2014.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX A VOCATION CULTURELLE POUR 2014 :**TARIFS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, POUR LA RENTRÉE 2014 :**

		CLÉRY-ST-ANDRÉ	EXTÉRIEUR
1^{er} et 2^{ème} ENFANT	FORMATION MUSICALE	96 €	193 €
	INSTRUMENTS	212 €	362 €
3^{ème} ENFANT	FORMATION MUSICALE	51 €	99 €
	INSTRUMENTS	140 €	241 €
ADULTE	FORMATION MUSICALE	167 €	193 €
	INSTRUMENTS	362 €	384 €

Pratique collective seule : 50 €

TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, POUR L'ANNÉE 2014 :

Bibliothèque Municipale	Habitant de Cléry-Saint-André	6.50 Euros l'année
	Hors Commune	8.50 Euros l'année

Pour l'école municipale de musique, ils s'appliqueront à la rentrée de Septembre 2014. Il est rappelé que les inscriptions sont dues pour une année entière. Le paiement peut être effectué en deux fois en le signalant à la Trésorerie dès réception de la facture. Si au cours de l'année, un enfant est obligé, pour un cas de force majeure, d'arrêter la musique, il est rappelé que tout trimestre commencé est dû. Par ailleurs, il est rappelé qu'il faut signaler au service comptable toute interruption, afin que la facturation soit faite en conséquence.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX A VOCATION PÉRI-SCOLAIRE POUR 2014 :

Accueil périscolaire (matin ou soir)	1 ^{er} enfant	1.90 €
	2 ^{ème} enfant	0.98 €
	A partir du 3 ^{ème} enfant	GRATUIT
Accueil périscolaire (matin et soir)	1 ^{er} enfant	2,55 €
	2 ^{ème} enfant	1,29 €
	A partir du 3 ^{ème} enfant	GRATUIT

Ils s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

En ce qui concerne « le prix coûtant » du goûter collectif de la garderie périscolaire, celui-ci est maintenu à 0,60 euro.

DROITS DE PLACE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES POUR L'ANNÉE 2014 :

Foires et marchés	Droit de place Il est précisé hors fourniture de fluides	1,12 Euro le mètre linéaire 0,82 € pour une profondeur supérieure à deux mètres linéaires.
	Vente au déballage	47 Euros
	Cirques	79 Euros intégrant la fourniture des fluides
Marché Villageois	Le mètre linéaire	2,60 Euros
	Petit manège	50 Euros
Droit de place	Grand manège	114 Euros
	Barnum 3 m. X 3 m.	10 Euros
Foire aux Pommes	Droit de place	Le mètre linéaire 12 Euros
		Brocante 2,50 € par mètre linéaire
		Petit Manège 75 Euros
		Grand Manège 150 Euros
Droit de place	Le dimanche Pré des Gains	
	Commerce de neuf/vente alimentaire	3 mètres 25 Euros 6 mètres 50 Euros 9 mètres 75 Euros

TARIFS DU CIMETIERE :

Concessions funéraires	15 ans	83 Euros
	30 ans	158 Euros
	50 ans	301 Euros

ESPACE CINÉRAIRE :

JARDIN DU SOUVENIR						
(concession perpétuelle)						
Habitants de Cléry-Saint-André	GRATUIT					
CHAMP D'URNES						
Habitants de Cléry-Saint-André Concession et porte	10 ans	15 ans	30 ans			
	308 Euros	362 Euros	525 Euros			
Renouvellement concession	108 Euros	162 Euros	324 Euros			
COLUMBARIUM						
	10 ans		15 ans		30 ans	
	Emplacement de 2 urnes	Emplacement de 3 urnes	Emplacement de 2 urnes	Emplacement de 3 urnes	Emplacement de 2 urnes	Emplacement de 3 urnes
	Dimensions en cm : 2 urnes : H :40, L :33, P : 37 3 urnes : H :40, L : 33, P : 55	18 cm maximum par urne	18 cm maximum par urne	18 cm maximum par urne	18 cm maximum par urne	18 cm maximum par urne
Habitants de Cléry-Saint-André	239 €	317 €	357 €	476 €	714 €	952 €
Habitants d'autres communes	317 €	428 €	476 €	634 €	952 €	1 269 €

- Prix des PORTES en granit noir d'Afrique : 40 X 40 X 3 : 155,50 Euros (pour le columbarium)

Le tarif de la redevance d'occupation du domaine public est proposé à 2,15 € par m².

Le Conseil Municipal valide l'intégralité de cette grille tarifaire 2014.

10 - Clôture du Budget Annexe du Clos de la Chastellenie.

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, explique au Conseil Municipal que, dans le prolongement de la décision modificative budgétaire votée à la précédente séance, il se confirme notre proposition de clôture de ce budget annexe au 31 Décembre 2013. En effet, ce budget annexe a été créé en 2012 pour la commercialisation des huit terrains à bâtir communaux du Clos de la Chastellenie (près de la route de Blois).

Pour cela, il est nécessaire de procéder à un ultime ajustement de crédits budgétaires, qui annule et remplace ceux votés par le Conseil Municipal, en date du 9 Novembre 2013 :

Le montant de reversement à effectuer sur le budget général s'élève à 405 459, 47€

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	+ 85 966, 91 €
65	Autres charges de gestion courante	+ 24 624, 22 €
042	Opérations d'ordre	+ 405 459, 47 €
Total		+ 516 050, 60 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Montant
70	Produit des services et du domaine	+ 55 376, 99 €
76	Produits financiers	+ 1,34 €
79	Transferts de charges	+ 55 212, 80 €
042	Opérations d'ordre	+ 405 459, 47 €
Total		+ 516 050, 60 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Intitulé	Montant
040	Opérations d'ordre	+ 405 459, 47 €

Recettes d'investissement:

Chapitre	Intitulé	Montant
040	Opérations d'ordre	+ 405 459, 47 €

Le Conseil Municipal valide cette décision modification budgétaire et confirme la clôture de ce budget annexe au 31 Décembre 2013.

11 - Décision Modificative du Budget.

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal une décision modificative budgétaire visant à finaliser les dernières opérations comptables de l'année.

Dépenses de Fonctionnement	Objet	Montants
Chapitre 65 - Article 6574	Subventions versées	+ 1 800 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-1 800 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	+ 30 000 €
		+ 30 000 € en dépenses
Recettes de fonctionnement	Objet	
Chapitre 042	Opérations d'ordre	+ 30 000 €
		+ 30 000 € en recettes

Dépenses d'investissement	Objet	Montants
CH.45 – Art 4581 - OP 193	Création de voies et réseaux	+ 9 200 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	+ 30 000 €
Chapitre 10 – Article 10222	Remboursement de trop perçu Pref.	+ 360 €
Chap 23 – Art 2313 – OP 190	Maison Lebrun	+ 18 000 €
Chap 21 – Art 2188 – OP 95	Matériel d'équipement	+ 6 200 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-24 200 €
		+ 39 560 € en dépenses
Recettes d'investissement	Objet	
CH.45 – Art 4582 - OP 193	Création de voies et réseaux	+ 9 200 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	+ 30 000 €
Chapitre 10 – Article 10222	F.C.T.V.A.	+ 360 €
		+ 39 560 € en recettes

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'approuver cette décision modificative du Budget.

12 - Délibérations relatives à l'exécution budgétaire.

Monsieur Etienne HEMOND, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, quelques propositions de délibérations visant à faciliter la bonne exécution du budget 2013 :

- Pour le projet de vigne municipale, plantée route du Gué du Roi, et mise à bail auprès de M. Gabriel BEAULIEU, jeune viticulteur clérycois, il est nécessaire de délibérer pour rembourser au locataire, le coût des investissements réalisés pour la plantation, déduction faite des subventions reçues, soit 2 987, 62 € (6 483,94 – 3 496, 32 €). Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la délibération prise par le Conseil Municipal du 4 Février 2012.
- Pour le projet d'aménagement de sécurité de la Route de Dry, qui est un projet à maîtrise d'ouvrage groupée entre la Commune de Cléry-Saint-André et la Commune de Dry, il y a lieu de délibérer sur le montant exact de la participation financière sollicitée à la Commune de Dry, pour la refacturation de la partie des travaux située sur son territoire communal. Soit 14 483, 12 euros. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la délibération prise par le Conseil Municipal du 9 Février 2013.

- Pour le projet de création de voies et réseaux « Clos de la Chastellenie », qui est un projet à maîtrise d'ouvrage groupée entre la Commune de Cléry-Saint-André et le C3M, il y a lieu de délibérer sur le montant exact de la participation financière sollicitée au C3M, pour la refacturation partielle. Soit 9 194, 97 euros. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la délibération prise par le Conseil Municipal du 10 Novembre 2012.
- Pour la parfaite exécution de l'article budgétaire 6574 (subventions aux associations et autres personnes privées), il y a lieu de confirmer le versement au titre de l'année 2013 de 1 800 € (3 X 600 €) sur l'article 6574 au titre de l'aide municipale à l'activité médicale versée au Dr Vincent MENU, gérant de la S.C.M. des Médecins Généralistes. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la délibération prise par le Conseil Municipal du 9 Novembre 2013.
- Pour la parfaite exécution de l'article budgétaire 6574 (subventions aux associations et autres personnes privées), il y a lieu de confirmer le versement au titre de l'année 2013 de 1 067,99 € à la MUTAME Val de France sur l'article 6574 au titre de l'aide municipale aux mutuelles santé des agents communaux de l'année 2013, en lieu et place de 1 022, 16 € prévus au budget primitif, soit une augmentation de 45,83 €.
- Pour le paiement (exceptionnel) d'heures supplémentaires ou complémentaires aux agents communaux, ou bien d'heures de dimanche ou bien heures de nuit, il y a lieu de délibérer pour confirmer l'accord donné au Maire pour verser ce type de rémunération complémentaire. Il est rappelé à cette occasion que la récupération des heures supplémentaires est la règle, le paiement en est l'exception.

Le Conseil Municipal valide chacune de ces propositions.

13 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} Classe à temps plein (Catégorie C), qui a vocation à accueillir, à compter de Janvier 2014, Mlle Séverine VAUZELLE, actuelle fonctionnaire en disponibilité à la Ville de Paris, qui est déjà présente depuis Février 2013, dans les services municipaux, en qualité de stagiaire en formation par alternance en vue d'obtenir son Diplôme d'Etat J.E.P.S. (de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

La création de ce poste s'accompagne du régime indemnitaire correspondant aux missions (I.A.T. Coefficient 5,86, NBI de 15 points pour les missions de Direction du Centre de Loisirs, et une indemnité complémentaire pour ses fonctions d'Adjointe au DGS (IEMP coefficient 0,8).

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

14 - Vie des commissions municipales.

Madame Denise REYNAUD informe que la Commission « Action Scolaire et Petite Enfance » s'est réunie le 15 Novembre 2013, au sein du groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires, puis le 22 Novembre 2013, au sein du groupe de travail « L.P.E.M. ».

Monsieur Etienne HEMOND informe que la Commission « Finances » s'est réunie le 6 Décembre 2013.

15 - Rapport d'activités du Centre Communal d'Action Sociale.

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée à la Solidarité et aux Relations Sociales, présente les grandes lignes du rapport d'activités du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

16 - Rapport d'activités de la CCVA.

Monsieur le Maire, par ailleurs Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, pour l'année 2012, en application de la loi du 12 Juillet 1999 (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce rapport rappelle les principales actions communautaires de l'année 2012, qui a vu sept réunions de Conseil Communautaire et de quarante-trois réunions de commissions communautaires. Ce rapport est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

17 - Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de différentes réunions intercommunales. Il rappelle à ce propos, la méthode de présentation orale de ces activités intercommunales. Les délégués intercommunaux sont invités à proposer des interventions de quelques minutes sur un sujet particulier, qui fait partie de l'actualité intercommunale.

• La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :

La Commission « Culture Education » s'est réunie le 14 Novembre 2013, à Cléry-Saint-André, sous la Présidence de Madame Denise REYNAUD, afin de finaliser la saison culturelle 2014.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) s'est réuni le 28 Novembre 2013, à Cléry-Saint-André, en présence de Messieurs Gérard CORGNAC, Gérald GOARIN, Michel NOUAILLE et Daniel ZONCA.

La collecte annuelle de la Banque Alimentaire, réalisée par les élus communautaires et municipaux, a eu lieu le 30 Novembre 2013, à Intermarché.

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 2 Décembre 2013, à Cléry-Saint-André, en présence de Messieurs Claude BOISSAY et Clément OZIEL. Il se réunira à nouveau le 3 Février 2014, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Communication » s'est réunie le 3 Décembre 2013, à Mareau-aux-Prés, en présence de Madame Denise REYNAUD.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 5 Décembre 2013, à Cléry-Saint-André, en présence de Madame Denise REYNAUD, Messieurs Claude BOISSAY, Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Michel NOUAILLE, Clément OZIEL et Daniel ZONCA. Il a été décidé d'acquérir le bâtiment de PHARMA SINCLAIR, à Cléry-Saint-André, sous réserve du résultat des études diagnostics bâtimementaires. Il se réunira à nouveau le 6 Février 2014, à Cléry-Saint-André.

La cérémonie intercommunale de la Sainte-Barbe a eu lieu le 7 Décembre 2013, à Jouy-le-Potier.

La cérémonie des vœux de la Communauté de Communes se déroulera le 18 Janvier 2014, à Mareau-aux-Prés.

La Session Agricole 2014 se déroulera le 11 Février 2014, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Administration Finances » se réunira le 17 Février 2014, à Mareau-aux-Prés.

• Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :

Le Bureau s'est réuni le 11 Décembre 2013, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de M. Alain GRILLON.

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 Décembre 2013, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de M. Alain GRILLON, et en présence de Messieurs Gérard CORGNAC, Etienne HEMOND et Daniel ZONCA. Le nouveau contrat de Délégation de Services Publics a été approuvé avec une diminution du coût de l'eau et de l'assainissement, pour l'utilisateur, et l'intégration dans le contrat du coût de renouvellement du matériel.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le Comité Syndical s'est réuni le 3 Décembre 2013, à Beaugency, en présence de Messieurs Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche).***

Les festivités du 20^{ème} anniversaire de la création de la Crèche Familiale des Marmousets ont lieu ce 14 Décembre 2013.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le Bureau et le Groupe de Réflexion se sont réunis le 12 Novembre 2013, à Ménestreau-en-Villette, en présence de Madame Denise REYNAUD et de Monsieur Clément OZIEL.

Le Comité Syndical s'est réunis les 14 Novembre, à Ardon et 12 Décembre 2013, à Vienne-en-Val, en présence de Madame Denise REYNAUD et de Messieurs Claude BOISSAY et Clément OZIEL.

18 – Informations diverses.

- Le Ministère de l'Intérieur, par courrier en date du 4 Décembre 2013, nous informe de sa décision défavorable pour notre recours gracieux engagé contre la décision de non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'été 2012.
- Le Conseil Municipal d'Enfants a proposé « Les Poussins » comme dénomination du bâtiment des locaux périscolaires, qui est en cours de construction et qui sera situé rue de la Poule Blanche. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition du Conseil Municipal d'Enfants.
- Monsieur Gérard CORGNAC informe que le Téléthon de Cléry-Saint-André a permis de collecter 3 516, 71 € soit une légère progression par rapport à l'an dernier, et renouvelle à cette occasion ses remerciements à toutes les associations et tous les citoyens qui se sont engagés dans cette manifestation.
- Le recrutement des six agents recenseurs, tous demandeurs d'emploi et tous clérycois, est clos : il s'agira de Mesdames Julie DUMUID, Sylvie GUILLONNEAU, Angélique MIROL, Marie-Pascaline MOREAU, Marie-Gladys VATEL et Monsieur Anthony LARREA. Le recensement se déroulera du 16 Janvier au 15 Février 2014, sur l'ensemble de notre commune.

19 - Demandeurs d'emploi.

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée aux Relations Sociales et à la Solidarité, informe que la Commune de Cléry-Saint-André comptait au mois de Novembre 2013, 141 demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 4,4 % par rapport aux chiffres d'Octobre 2013. La répartition de ces demandeurs est de 67 hommes et 74 femmes ; de 108 indemnisables et 33 non-indemnisables.

20 - Rapports d'analyse d'eau.

Mademoiselle Sylvie THIERY, Conseillère Municipale Déléguée et Membre du C3M, informe le Conseil Municipal que le laboratoire missionné par le Conseil Général du Loiret a réalisé deux analyses d'eau, le 30 Septembre 2013, dans les locaux du C.C.A.S. et le 18 Octobre 2013, au restaurant scolaire.

Ces prélèvements ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres conformes aux exigences de qualité définies au décret 89-3 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

21 – Les prochaines réunions de Conseil Municipal devraient avoir lieu les samedis 1^{er} Février et 15 Mars 2014, à 17 heures.

22 – Questions des membres du Conseil Municipal.

- Madame Mariannick RENARD souhaite connaître la méthode pour lutter contre les containers à poubelles qui restent, toute la semaine, sur les trottoirs. Un courrier nominatif peut être écrit par le SMIRTOM aux citoyens concernés.
- Monsieur Lionel FRUMENT demande si le projet de passage aux P.V. électroniques pourra s'appliquer aux pertes de points pour usage interdit des places handicapées.
- Monsieur Michel NOUAILLE signale des soucis de circulation des vélos, rue des Ruelles, lorsqu'il y a un véhicule sur la place « handicapés ».
- Monsieur Thierry TELLIER demande si la date de livraison du filet part-ballon du gymnase, est connue. Commandé depuis cet été, la livraison a pris du retard et devrait désormais être imminente.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h. 10.